



**ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2020-09**  
**Acte de nomination du régisseur titulaire**

Le Maire de la Commune de BERNEVILLE,

Vu l'arrêté municipal n°2020-07 en date du 7 août 2020 instituant une régie de recettes pour la cantine-garderie ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du .....

**ARRETE**

ARTICLE 1 - Mme DUBOIS Gaëlle, est nommée régisseur titulaire de la régie de recettes avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci ;

ARTICLE 2 - En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Mme DUBOIS Gaëlle sera remplacée par Mme MARTINS Sandrine mandataire suppléant ;

ARTICLE 3 - Mme DUBOIS Gaëlle est astreint à constituer un cautionnement d'un montant de 300 €;

ARTICLE 4 - Mme DUBOIS Gaëlle ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 5 - Mme MARTINS Sandrine ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 6 - Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont conformément à la réglementation en vigueur personnellement et pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'ils ont reçus, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont éventuellement effectué ;

ARTICLE 7 - Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code pénal ;

ARTICLE 8 - Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont tenus de présenter leurs registres comptables, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés ;

ARTICLE 9 - Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont tenus d'appliquer chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

A BERNEVILLE, le 7 août 2020

Le maire,

Julien BELLENGIER



Le régisseur titulaire\*

*Vu pour Acceptation*

Gaëlle DUBOIS

Le mandataire suppléant\*

*Vu pour Acceptation*

Sandrine MARTINS

\*A compléter de la mention vu pour acception